

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 14 janvier 2019 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame la conseillère Nadine Noizelier ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-3Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20 heures.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1.2 Parole aux intéressés – Ordre du jour

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 10 décembre 2018

1.4 Approbation du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 14 janvier 2019

2. COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

2.1 Autorisation – Contribution financière – Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – Projet culturel – Murale – École Farandole

2.2 Autorisation – Contribution financière – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de la Vallée des Patriotes

2.3 Autorisation – Contribution financière – Comité de parents BÉMOL – Programme art-études (musique) – École Ozias-Leduc

3. ADMINISTRATION

3.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion annuelle – Services Internet – Québec Municipal – Année 2019

3.2 Autorisation – Inscription – Assises annuelles – Année 2019 – Union des municipalités du Québec

3.3 Autorisation – Inscriptions – Désignation des élus – Assises annuelles – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Année 2019

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité. Des questions sont posées et les membres du Conseil y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-4

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 10 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu les procès-verbaux des séances tenues les 3 et 10 décembre 2018 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 10 décembre 2018 soient et sont approuvés, tels que rédigés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-5

Approbation du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 14 janvier 2019 à 19h00 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 14 janvier 2019 à 19h00 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-6

Autorisation – Contribution financière – Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – Projet culturel – Murale – École La Farandole

CONSIDÉRANT les correspondances de la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire concernant un projet culturel à l'école La Farandole qui consiste à la production et l'installation d'une murale portant sur l'histoire des institutions d'enseignement de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet à vocation historique sera également un outil d'apprentissage pour les élèves de La Farandole;

CONSIDÉRANT la contribution financière de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, au montant de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale, dans son rapport daté du 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant de 1 500 \$, à titre de soutien financier à la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (Société d'histoire) pour la réalisation d'une murale portant sur l'histoire des institutions d'enseignement de McMasterville, qui sera installée à l'école La Farandole;

QUE cette contribution financière est conditionnelle à la réalisation complète de ce projet, et qu'à défaut, la Société d'histoire s'engage à remettre les sommes qui leurs ont été attribuées dans le cadre de ce projet par la Municipalité de McMasterville ainsi que par la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-7

Autorisation – Contribution financière – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de la Vallée des Patriotes

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise, pour une 16^e année consécutive, l'événement Relais pour la vie, lequel a pour but de permettre à l'organisation de poursuivre son travail de lutte contre tous les cancers, de promouvoir la recherche, l'information, le soutien aux personnes touchées, la prévention et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale dans son rapport daté du 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 100 \$, à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la 16^e édition du Relais pour la vie, qui se déroulera le 25 mai 2019 à l'école secondaire Ozias-Leduc.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-8

Autorisation – Contribution financière – Comité de parents BÉMOL – Programme art-études (musique) – École Ozias-Leduc

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière du comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est une corporation à but non lucratif regroupant des parents d'élèves de la concentration musique de l'école secondaire Ozias-Leduc, qui est l'unique école de la Commission scolaire des Patriotes à offrir le Programme art-études (musique);

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de développer et de promouvoir la culture musicale chez les jeunes de la région en complément à une saine formation académique;

CONSIDÉRANT QUE des mcmastrillois(es) participent à ce programme d'étude;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale, dans son rapport daté du 3 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 100 \$, au comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement, et ce, pour le développement et la promotion de la culture musicale chez les jeunes de la région.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-9

Autorisation – Renouvellement – Adhésion annuelle – Services Internet – Québec Municipal – Année 2019

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de renouveler son adhésion annuelle au portail Québec Municipal pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce portail permet à la Municipalité d'être informée de l'actualité municipale et des récents développements en cette matière, en plus d'offrir une visibilité à la Municipalité dans la diffusion de communiqués et de services de publication d'offres d'emplois au sein des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des services des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité pour l'année 2019 au portail Québec Municipal, au montant de 765,00 \$ plus taxes applicables.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10

Autorisation – Inscription – Assises annuelles – Année 2019 – Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE les prochaines assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation aux assises annuelles sont admissibles dans le cadre des dépenses de formation de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Martin Dulac, maire, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès à Québec;

QUE les frais découlant de cette activité soient défrayés par la Municipalité et qu'une avance de 500,00 \$ soit versée en temps utile par les Services de la trésorerie et des finances.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-11

Autorisation – Inscriptions – Désignation des élus – Assises annuelles – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Année 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE les prochaines assises annuelles de la FQM auront lieu du 26 au 28 septembre 2019, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation aux assises annuelles sont admissibles dans le cadre des dépenses de formation de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désigne et autorise l'inscription de monsieur Martin Dulac, maire, de madame Nadine Noizelier, conseillère et de messieurs les conseillers Normand Anger et Frédéric Lavoie aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2019, qui auront lieu du 26 au 28 septembre 2019, au Centre des congrès de Québec;

QUE les frais découlant de cette activité soient défrayés par la Municipalité et qu'une avance de 500 \$ soit versée en temps utile par les Services de la trésorerie et des finances, le cas échéant.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12

Autorisation – Inscriptions – Congrès annuel 2019 – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'ADGMQ qui aura lieu à Saint-Hyacinthe du 5 au 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale, dans son rapport daté du 10 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, qui aura lieu à Saint-Hyacinthe du 5 au 7 juin 2019 et qu'une avance monétaire soit versée en temps et lieu, si jugée nécessaire, le tout conformément au règlement numéro 331 et suivants, concernant les tarifs applicables aux dépenses des membres du conseil municipal, aux directeurs de service et au personnel-cadre.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-13

Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – Véhicules – Aliénation – Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park ainsi que Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, il y a lieu de procéder au transfert de propriété des véhicules du Service de sécurité incendie de la municipalité de McMasterville au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Code municipal permet à une Municipalité d'aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation des biens suivants en faveur du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et ce, aux prix indiqués ci-dessous :

Marque du véhicule	Modèle	Année	# de série	Plaque d'immatriculation	Prix*
Pierce custom (223)	Auto-pompe	2007	4P1CC01M27A007694	L389472-4	83 960 \$ (minimal)
Rosenbauer** (623)	Auto-pompe	2013	IFVACYBSODHFE4940	L604722-5	197 122.10 \$

* plus taxes applicables, le cas échéant.

** véhicule en copropriété avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

QUE le conseil municipal autorise Me Lyne Savaria, MBA, secrétaire-trésorière et directrice générale, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe à procéder au transfert de propriété desdits véhicules auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec et à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution;

D'autoriser madame Virginie Beauchemin, directrice des services des communications et des services à la communauté à retirer les véhicules susmentionnés du tableau des véhicules faisant partie du contrat annuel des assurances auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-14

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la liste des comptes payables et des déboursés en date du 14 janvier 2019, soit un montant de 717 166.35 \$ pour l'exercice financier 2018, et de 479 632.82 \$ pour l'exercice financier 2019, totalisant une somme de 1 196 799.17 \$, qui est jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-15

Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés et liste des appropriations – Décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires comptabilisés entre le 1^{er} et 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisées entre le 1^{er} et 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les listes des ajustements budgétaires comptabilisés et la liste des appropriations sont préliminaires et que les listes finales seront déposées au Conseil ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt des listes des ajustements budgétaires et du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisés entre le 1^{er} et 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-16

Autorisation – Concordance et courte échéance – Financement des règlements 409-00-2017, 411-00-2017 et 412-00-2018 – Emprunt par obligations au montant de 2 908 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de McMasterville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 908 000 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
409-00-2017	594 089 \$
409-00-2017	35 645 \$
411-00-2017	77 211 \$
412-00-2018	504 238 \$
412-00-2018	65 842 \$
412-00-2018	1 630 975 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 409-00-2017 et 412-00-2018, la municipalité de McMasterville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BELOEIL - MONT-ST-HILAIRE
830, RUE LAURIER,
BELOEIL, QC,
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par le maire et (la) secrétaire-trésorière. La municipalité de McMasterville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 409-00-2017 et 412-00-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-17

Autorisation – Adjudication – Vente d'obligations par appel d'offres publiques – Financement des règlements 409-00-2017, 411-00-2017 et 412-00-2018 – Services de la trésorerie et des finances

Date d'ouverture :	14 janvier 2019	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7819 %
Montant :	2 908 000 \$	Date d'émission :	29 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 409-00-2017, 411-00-2017 et 412-00-2018, la municipalité de McMasterville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2019, au montant de 2 908 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article:

1 - SCOTIA CAPITAUX INC.

108 000 \$	2,35000 %	2020
111 000 \$	2,45000 %	2021
115 000 \$	2,60000 %	2022
118 000 \$	2,70000 %	2023
2 456 000 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,41180

Coût réel : 3,15480 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

108 000 \$	2,40000 %	2020
111 000 \$	2,45000 %	2021
115 000 \$	2,55000 %	2022
118 000 \$	2,70000 %	2023
2 456 000 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,25570

Coût réel : 3,19099 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

108 000 \$	2,35000 %	2020
111 000 \$	2,45000 %	2021
115 000 \$	2,55000 %	2022
118 000 \$	2,70000 %	2023
2 456 000 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,20500

Coût réel : 3,20262 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

108 000 \$	2,35000 %	2020
111 000 \$	2,45000 %	2021
115 000 \$	2,55000 %	2022
118 000 \$	2,75000 %	2023
2 456 000 \$	2,85000 %	2024

Prix : 98,32900

Coût réel : 3,22099 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme SCOTIA CAPITAUX INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 908 000 \$ de la municipalité de McMasterville soit adjugée à la firme SCOTIA CAPITAUX INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE monsieur Martin Dulac, maire et Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne.

Avis motion – Règlement numéro 417-00-201 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, Chemin du Richelieu

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'établir la citation de l'immeuble connu et désigné comme étant l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu en tant qu'immeuble patrimonial.

Désignation de l'immeuble patrimonial cité

Emplacement : 105, chemin du Richelieu, McMasterville
Matricule : 2645-71-2575

Cadastre : Lot 5 495 807
Cadastre du Québec

Propriétaire : Fabrique de la paroisse Trinité sur Richelieu
360, Boulevard Sir Wilfrid Laurier
Beloil (Québec) J3G 4H4

Motifs de la citation

L'intérêt patrimonial de l'église repose sur ses valeurs historique, emblématique et architecturale.

Érigée entre 1924 et 1932, l'église Sacré-Cœur-de-Jésus constitua le premier bâtiment officiel de la paroisse du même nom qui fut fondée en parallèle de l'incorporation municipale de McMasterville. Elle fut également agrandie en 1951 afin d'y construire la sacristie.

Son édification constitue le témoignage important d'une mobilisation qui permit aux résidents de l'époque de pouvoir bénéficier d'un lieu de rassemblement religieux à proximité.

Encore aujourd'hui, l'église agit comme un point de repère important au cœur d'une municipalité au passé industriel.

L'église Sacré-Cœur-de-Jésus possède toujours plusieurs éléments architecturaux essentiels que la municipalité de McMasterville désire reconnaître et protéger.

Séance publique de consultation

Une séance publique de consultation aura lieu le 19 février 2019 à 19h00 au centre communautaire intégrée de McMasterville située au 255, boulevard Constable à McMasterville. L'objet de cette assemblée est de présenter le règlement mentionné en rubrique ayant pour but d'établir la citation de l'immeuble connu et désigné comme étant l'église Sacré-Cœur-de-Jésus à McMasterville en tant qu'immeuble patrimonial et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Entrée en vigueur

Le règlement visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu entrera en vigueur conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chapitre P-9.002), à compter de la date de la notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité. Le règlement établissant la citation sera adopté par le conseil municipal de McMasterville lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-18

Adoption – Projet de règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 381-08-2018 a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu ledit projet de règlement numéro 381-08-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 381-08-2018 amendant le règlement sur les PIIA numéro 381-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajuster son application suite à la création de la zone MXT-7 et d'intégrer des dispositions spécifiques aux immeubles localisés dans un rayon de 30 mètres de part et d'autre de l'église, le long du chemin du Richelieu;

QU'une séance publique de consultation soit tenue le lundi 4 février 2019, à 19 h 00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 381-08-2018 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-19

Adoption – Règlement numéro 289-09-2018 amendant le règlement 289-08-2017 afin de prévoir un ajustement salarial pour compenser la perte financière induite par la mesure fiscale fédérale rendant imposable l'allocation de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller(ère), à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public paru le 7 décembre 2018, soit au moins 21 jours avant son adoption, contenant un résumé du projet de règlement, conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 289-09-2018 a pour but d'ajuster la rémunération de base du maire et des conseillers afin de compenser la perte financière induite par la mesure fiscale fédérale rendant imposable l'allocation de dépenses des élus;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération projetée du maire est fixée à 28 524,37 \$ par année au lieu de 26 333,37 \$ et que celle des conseillers est fixée à 9 508,32 \$ par année au lieu de 8 777,78 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 289-09-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 289-09-2018 amendant le règlement 289-08-2017 afin de prévoir un ajustement salarial pour compenser la perte financière induite par la mesure fiscale fédérale rendant imposable l'allocation de dépenses des élus.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-20

Adoption – Second projet – Règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 382-21-2018 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une séance de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance publique de consultation le 14 janvier 2019 à 19h00, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 382-21-2018;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette séance publique de consultation, il y a lieu d'adopter, le second projet de règlement numéro 382-21-2018, avec modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le second projet de règlement numéro 382-21-2018 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 afin de créer la zone MXT-7 à même les zones MXT-2 et P-4, de modifier les normes applicables aux constructions souterraines non apparentes et aux garages intérieurs, de prévoir des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles pour les immeubles de huit logements et plus et de modifier la grille des usages et des normes de la zone MXT-2.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-21

Présentation – Projet de règlement numéro 402-13-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit présenté le projet de règlement numéro 402-13-2018 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés afin d'ajuster certaines tarifications suite à l'implantation d'une carte citoyenne.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-22

Présentation – Projet de règlement numéro 417-00-2019 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement afin de citer l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit présenté le projet de règlement numéro 417-00-2019 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu.

« ADOPTÉE »

Approbation du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-23

Demande d'approbation d'un PIIA – Nouvelle construction – Lot 6 263 086 – 268–272, rue Lynn (projeté) – Zone R-31

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 6 263 086, afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale isolée ainsi que l'aménagement du terrain et de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation dessiné par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, portant le numéro 764 de ses minutes, daté du 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les perspectives 3D préparées par Turbide Architecte déposées le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du règlement numéro 381 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est également visée par une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro CCU-2018-46 datée du 12 décembre 2018, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de PIIA conditionnelle au respects de certains éléments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un PIIA portant sur le lot 6 263 086 visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée ainsi que l'aménagement du terrain et de l'aire de stationnement aux conditions suivantes :

- Que la demande de dérogation mineure soit également accordée;
- Qu'un dépôt de 250 \$ soit exigé pour garantir que toutes les aires de stationnement et allées d'accès prévue au projet soient recouvertes d'asphalte ou de matériaux de maçonnerie d'une couleur pâle dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est supérieur à 29 (attesté par les spécifications du fabricant ou par la certification d'un professionnel) et qu'un aménagement paysager généreux respectant les critères du règlement numéro 381 sur les PIIA, soit réalisé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-24

Demande de dérogation mineure – Aire de stationnement – Lot 6 263 086 – 268-272, rue Lynn (projeté) – Zone R-31

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le lot numéro 6 263 086, afin de permettre qu'il n'y ait pas de case de stationnement intérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.12 du règlement de zonage numéro 382, tel qu'amendé, stipule que minimalement une case de stationnement intérieure par logement est requise pour une habitation trifamiliale dans la zone R-31;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation dessiné par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, portant le numéro 764 de ses minutes, daté du 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les perspectives 3D préparées par Turbide Architecte déposées le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande actuelle est concernée par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 381;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro CCU-2018-47 datée du 12 décembre 2018, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure pour autoriser qu'il n'y ait pas de case de stationnement intérieure sur le lot 6 263 086 à la condition que la demande d'approbation d'un PIIA soit également acceptée.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-25

Demande d'approbation d'un PIIA – Enseignes – Lots 4 496 794 et 5 397 712 – 781, boulevard Laurier (Toma Steak House) – Zone C-8

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 29 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les lots numéros 4 496 794 et 5 397 712, afin d'autoriser le remplacement des enseignes attachées ainsi que d'une partie de l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT le plan d'affichage déposé le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du règlement numéro 381 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro CCU-2018-48 datée du 12 décembre 2018, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un PIIA portant sur les lots 4 496 794 et 5 397 712 et visant le remplacement des enseignes attachées et détachées.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-26

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 29 décembre 2018

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 29 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-27

Acceptation – Dépôt – Liste des formations du personnel et des représentants municipaux
– Janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE le personnel doit suivre des formations afin de maintenir leurs connaissances à jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu une copie de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la participation et les dépenses inscrites à ladite liste des formations;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 8 janvier 2019 et d'autoriser les inscriptions et les dépenses reliées à ces formations;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou en son absence, Me Lyne Savaria MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-28

Autorisation – Ouverture de postes – Personnel aquatique, d'animation et d'accompagnement – Période estivale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à un appel de candidatures, en prévision du bon déroulement des différentes activités de la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, procédera à l'ouverture des postes requis et plus amplement mentionnés dans son rapport de recommandations daté du 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, à procéder à l'ouverture des postes suivants :

- **Secteur aquatique**
Deux (2) postes de chef-sauveteur – Durée de 9 semaines
Six (6) postes de surveillant-sauveteur/caissier/moniteur de natation – Durée de 9 semaines
- **Animation – Camp de jour**
Deux (2) postes d'adjoint au coordonnateur – Durée de 11 semaines
Quinze (15) postes d'animateur – Durée de 11 semaines
- **Animation – Accompagnement – Camp de jour**
Quatre (4) à six (6) postes d'accompagnateurs – Durée de 8 semaines
- **Secteur parc/tennis**
Trois (3) postes de surveillant – Durée de 17 semaines

QU'un comité de sélection soit formé et composé de madame Jolyanne Morier, technicienne en loisir et de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, et/ou de toute autre personne désignée par la direction générale au besoin.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-29

Autorisation – Ouverture de postes – Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts piscine et espaces municipaux – Saison estivale 2019 – Services techniques et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à un appel de candidature, en prévision de l'embauche des effectifs nécessaires à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine et espaces municipaux pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, dans son rapport daté du 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, à procéder à l'appel de candidatures et à l'ouverture des postes suivants :

- Un (1) préposé pour 20 semaines, à raison de 0 à 40 heures/sem. (approximativement du 15 avril au 1^{er} septembre 2019)
- Trois (3) préposés pour 8 à 10 semaines, à raison de 0 à 40 heures/sem. (approximativement du 3 juin au 17 août 2019)

QUE les heures mentionnées ci-dessus soient établies de façon variable en fonction de la charge de travail et de la température;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de messieurs Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme et Michel Godbout, surintendant des Services techniques et de l'urbanisme, et/ou de toute autre personne désignée par la direction générale au besoin.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-30

Autorisation – Ouverture de poste – Directeur(trice) des Services juridiques et greffier(ère) adjointe – Salarié temporaire à temps plein – Remplacement – Congé de maternité

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services juridiques et greffière adjointe s'absentera pour un congé de maternité et qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT l'avis écrit de la directrice des Services juridiques et greffière adjointe relativement à sa période d'absence;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à un appel de candidature;

CONSIDÉRANT les recommandations des Services juridiques dans leur rapport daté du 7 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe ou en son absence Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel de candidature pour le remplacement de la directrice des Services juridiques et greffière adjointe pendant son congé de maternité, et ce, pour la période mentionnée dans l'avis déposé par cette dernière;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, de Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridique et greffière adjointe ou toute autre personne désignée par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-31

Autorisation – Embauche – Responsables/Animateurs – Service de garde – Semaine de relâche 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel pour le camp de jour offert durant la semaine de relâche scolaire qui se déroulera du 4 au 8 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, soit et est autorisé à procéder à l'embauche de six (6) à dix (10) animateurs en fonction du nombre d'inscriptions reçues pour le camp de jour offert durant la semaine de relâche scolaire 2019, et ce, à raison de 6 à 35 heures, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-32

Autorisation – Création d'un poste – Directeur(ice) au Service de l'urbanisme et du développement durable – Poste permanent à temps plein

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la structure des services administratifs ainsi que l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 14 janvier 2019, lequel a été approuvé par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste permanent à temps plein à titre de directeur(ice) au Service de l'urbanisme et du développement durable, à 35 heures par semaine, le tout selon les recommandations madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe dans son rapport daté du 14 janvier 2019, lequel a été approuvé par la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-33

Autorisation – Promotion – Directeur(trice) au Service de l'urbanisme et du développement durable – Poste permanent à temps plein

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-32 lors de séance ordinaire du 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un membre du personnel à l'interne possède les qualifications reliées au poste et a démontré son intérêt;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, dans son rapport daté du 14 janvier 2019, lequel a été approuvé par la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la promotion de madame Marie-Pierre Tremblay, urb., à titre de directrice au Service de l'urbanisme et du développement durable, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2019 tel que convenu avec Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à l'échelle salariale en vigueur, à savoir, classe 3, échelon 1.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-34

Autorisation – Fin période d'essai – Directrice des services des communications et des services à la communauté – Employé numéro 61-0040

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-60, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, par laquelle le conseil municipal autorise l'embauche de l'employé portant le numéro 61-0040 à titre de directrice des services des communications au des services à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 61-0040 a complété sa période d'essai à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prend acte de la fin de la période d'essai et autorise l'embauche de l'employé portant le numéro 61-0040 à titre de directrice des services des communications et des services à la communauté, à compter du 26 décembre 2018, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à l'échelle salariale en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-35

Autorisation – Octroi de contrat – Remorquage – Stationnement hivernal de nuit – Services techniques et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le règlement numéro 416-00-2018 relatif au stationnement hivernal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 dudit règlement, les véhicules stationnés en contravention, soit stationnés sur rue lors d'opération de déneigement, pourront être remorqués et remisés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 10 et 11 dudit règlement, les frais pour le remorquage et le remisage sont déterminés par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une compagnie spécialisée pour le remorquage et le remisage desdits véhicules;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-376 adoptée à la séance ordinaire du conseil qui s'est tenue le 5 novembre 2018 octroyant un contrat de remorquage et pour le remisage à la compagnie Remorquage Groupe Laberge Inc.;

CONSIDÉRANT QU'afin de disposer de ressources complémentaires et ainsi à assurer un déneigement sécuritaire et efficace, il y a lieu d'octroyer un second contrat de remorquage;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, dans son rapport daté du 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie un contrat pour le remorquage des véhicules stationnés en contravention au règlement numéro 416-00-2018 relatif au stationnement hivernal à la compagnie Remorquage Saint-Hilaire, le tout, conformément aux documents contractuels;

QUE les frais de remorquage soit de 95.00 \$ plus taxes si applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-36

Autorisation – Appel d'offres par voie d'invitation écrite – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande – Année 2019 – Services techniques et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu d'autoriser le directeur des Services techniques et de l'urbanisme à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, dans son rapport daté du 8 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entreprises spécialisées afin d'obtenir des soumissions pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande pour l'année 2019, le tout selon le cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-37

Autorisation – Octroi de mandat – Mise à jour – Bases de données et des plans généraux des conduites d'eau potable et d'égouts — Tetra Tech QI inc. – Services techniques et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-53 lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 5 février 2018 octroyant le mandat pour la réalisation des correctifs au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité à la firme Tetra Tech QI inc;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égouts, de voirie sur les rues de l'École, 3^e Avenue, 4^e Avenue, des Saules, Parent et Saint-François ainsi que tout les autres travaux municipaux connexes dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, il y a lieu de mettre à jour les bases de données et des plans généraux des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie afin de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, dans son rapport daté du 10 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la réalisation de la mise à jour des bases de données et des plans généraux des conduites d'eau potable et d'égouts de la Municipalité à la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant approximatif de 9 500 \$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, ou, en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-38

Autorisation – Contribution financière – Location heures de glace 2018-2019 – Comité des Jeunes Riverains Inc. – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Jeunes Riverains Inc. est un organisme à but non lucratif visant à promouvoir la pratique du hockey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue à aider cet organisme en défrayant une partie des frais reliés à la location des heures de glace en fonction du nombre de résidents McMasterville inscrits à ces activités;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 4 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'une contribution au montant de 39 347,80 \$ soit versée au Comité des Jeunes Riverains inc. (CJR) pour défrayer une partie des coûts reliés à la location du Centre sportif Paul-Lemieux pour la saison de hockey 2018-2019;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou en son absence, Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-39

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2019 – Association Québécoise du Loisir Municipal – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2019, et ce, pour un montant de 364.06\$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal nomme messieurs les conseillers Frédéric Lavoie et François Jean, à titre de membres-délégués, auprès de l'AQLM pour l'année 2019;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des services récréatifs et culturels ainsi que madame Jolyanne Morier, technicienne en loisirs, à titre de membre-officiers, auprès de l'AQLM pour l'année 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-40

Autorisation – Événement « Plaisirs d'Hiver 2019 » – Embauche d'animateurs – Signalisation routière – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'animateurs pour la journée « Plaisirs d'hiver » qui se tiendra le dimanche 17 février 2019, au parc Gilles Plante, ou reporté au dimanche 24 février 2019 en cas de très mauvaise température;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer des panneaux d'arrêt temporaires, afin d'assurer la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 8 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, soit et est autorisé à procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon déroulement de l'événement « Plaisirs d'hiver » qui se tiendra le 17 février 2019 (ou le 24 février 2019 en cas de très mauvaise température), et ce, à raison de 4 à 8 heures, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, le cas échéant, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE soit autorisée l'installation de panneaux d'arrêt temporaires sur le boulevard Constable à l'intersection de la sortie du garage du Centre Communautaire Intégré de McMasterville;

D'aviser les différents services de sécurité publics de la tenue de cet évènement.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-41

Autorisation – Fin période d'essai – Journalier aux espaces publics et récréatifs aux Services techniques et de l'urbanisme – Employé numéro 55-0620

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-474, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal autorise l'embauche de l'employé portant le numéro 55-0620 à titre de journalier aux espaces publics et récréatifs aux Services techniques et de l'urbanisme, à temps plein avec horaire variable;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 55-0620 a complété sa période d'essai à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, dans son rapport daté du 10 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prend acte de la fin de la période d'essai et autorise l'embauche de l'employé portant le numéro 55-0620 à titre de journalier aux espaces publics et récréatifs aux Services techniques et de l'urbanisme, à temps plein avec horaire variable, à compter du 13 décembre 2018, le tout aux taux et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

21/12/2019 Subvention à la MRCVR – gestion des matières résiduelles, commerciales et institutionnelles

COMMUNIQUÉS, PUBLICATIONS, BULLETINS ET REVUES**FQM**

12/2018 Marché municipal - décembre 2018

12/2018 Quorum – décembre 2018

INVITATIONS - OFFRES DE SERVICE - OFFRES D'ADHÉSION**RAPPORTS****PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-42

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 20h44.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
 et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
